

Chapitre 18

QCM

- 1 a.** Le découvert bancaire est plafonné et jamais gratuit.
- 2 c.** Un effet de commerce escompté est négocié avant l'échéance. Des intérêts sont précomptés, donc le montant perçu n'est pas la valeur nominale, mais la valeur déduction faite des agios.
- 3 b.** Un titre de créance négociable est d'une valeur nominale minimum de 150 000 €. Il permet donc aux grandes entreprises de se financer sans passer par le système bancaire.
- 4 b.** Les agios regroupent les charges d'intérêt ainsi que les commissions bancaires.
- 5 c.** Les agios concernant l'escompte sont précomptés contrairement à ceux du découvert. Le jour de banque est un jour ajouté pour calculer les intérêts alors que le jour de valeur correspond à la date à partir de laquelle le compte bancaire est crédité
- 6 a. b.** L'affacturage qui décharge l'entreprise de la gestion de ses comptes clients et du risque d'impayé est une solution de financement peu souple.
- 7 a. b.** La commission d'endos pratiqué lors de la remise à l'escompte est calculée sur la valeur de l'effet et dépend de la date d'échéance de cet effet.
- 8 a. c.** L'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux réel dépend du montant des commissions et des jours de valeur et des jours de banque.
- 9 b.** Janvier : 11 jours (10 jours + 1 jour de valeur) ; février : 28 jours ; + 2 jours de banque
- 10 c.** Escompte et commission d'endos : $30\,000 \times 70 \times 4,5\% / 360 + 3,5 = 266$ € à déduire de 30 000 soit 29 734 €.
- 11 b.** La commission du plus fort découvert est calculée à partir du plus fort découvert de chaque mois : 20 000 € en mars et 20 000 € en avril soit 20 €
- 12 a.** Nombre de jours de découvert : 22 jours (12 jours en mars et 10 jours en avril).
- Intérêts débiteurs : $20\,000 \times 22/360 \times 9\% = 110$ €.
- CPFD = 20 € ; agios = 130 €.

Le taux réel est le taux T solution de l'équation suivante : $130 = 20\,000 \times \frac{22}{365} \times T$.

Soit $T = 10,78 \%$.

Exercices

1 VERMEIL

1. Calculer les agios HT prévisionnels prélevés par la banque.

	18/7–31/07	1/8–20/8	21/8–13/9	14/9–30/9	Total
Solde débiteur	20 000	15 000	25 000	18 000	
Nombre de jours	14	20	11 + 13 = 24	17	75
Intérêts	$0,07 \times 20\,000 \times 14 / 360$ 54,44	$0,07 \times 15\,000 \times 20 / 360 =$ 58,33	$0,07 \times 25\,000 \times 24 / 360 =$ 116,67	$0,07 \times 18\,000 \times 17 / 360 = 59,50$	288,94
Commission du plus fort découvert	$20\,000 \times 0,0005 = 10$		$25\,000 \times 0,0005 = 12,5$	$25\,000 \times 0,0005 = 12,5$	35,00
TOTAL AGIOS HT					398,94

Il convient de compter le nombre exact de jours soit pour le mois de juillet : 14 jours (18 et 31 juillet inclus).

Pour la CPF, en août, il s'agit de 25 000 € et en septembre également.

2. Proposer d'autres modes de financement à court terme adaptés à l'entreprise.

Les clients de l'entreprise ne paient pas par effet de commerce. Donc l'escompte d'effet de commerce n'est pas possible pour financer à court terme l'entreprise.

Pour éviter des frais de découvert trop importants, l'entreprise pourrait négocier un crédit de campagne adapté aux entreprises qui ont une activité saisonnière. Elles pourraient également mobiliser ses créances auprès de sa banque, sous forme d'un crédit Dailly ou d'une d'un crédit de mobilisation des créances commerciales.

Il faudrait évaluer avec le banquier le coût de chacun de ces crédits bancaires.

Si l'entreprise ne souhaite pas faire appel à sa banque, et qu'elle souhaite sous-traiter la gestion de son poste client, elle peut faire appel à une société d'affacturage qui en devenant propriétaire des créances, gère leur recouvrement, prend le risque d'impayé et avance la trésorerie à l'entreprise. C'est une solution intéressante si la gestion du recouvrement pose problème, mais c'est une solution onéreuse et peu souple. Par ailleurs commercialement, l'affacturage peut générer des difficultés commerciales.

2 UNITEL

1. Choisir le ou les effets de commerce à remettre à l'escompte.

Effets	Échéance	Montant
Effet 1	31-oct	53 000
Effet 2	25-oct	400 000
Effet 3	30-nov	450 000
Effet 4	20-oct	30 000

La société a un besoin de financement de 450 000 € du 1^{er} octobre au 20 octobre. Il convient dans un premier temps de vérifier si les effets dont les montants sont les plus élevés peuvent répondre au besoin. L'échéance de l'effet n° 3 est trop tardive par rapport aux besoins de l'entreprise. L'effet n° 2 convient. Il reste donc un plus de 50 000 € à financer. La valeur nominale de l'effet n° 4 n'est pas suffisante. Il reste l'effet n° 1.

Donc le choix de l'escompte porte sur les effets n° 1 et n° 2.

2. Calculer les agios HT, et la valeur nette qui sera créditée en fonction du ou des effets choisis.

Effets	Échéance	Montant	Jours	Escompte	Commission endos	Forfait	TVA	Total
Effet 1	31-oct.	53 000,00	31	241,89	18,25	2,00	0,40	262,54
Effet 2	25-oct.	400 000,00	25	1 472,22	111,11	2,00	0,40	1 585,73
		453 000,00		1 714,11	129,36	4,00	0,80	1 848,27

Effet n° 1 : 31 J

Escompte : $53\,000 \times 31 \times 0,053/360$

Commission d'endos : $53\,000 \times 31 \times 0,004/360$

Effet n° 2 : 25 J

Escompte : $400\,000 \times 25 \times 0,053/360$

Commission d'endos : $400\,000 \times 25 \times 0,004/360$

Valeur nette au crédit : $453\,000 - 1\,848,27 = 451\,151,73 \text{ €}$

3. Proposer d'autres modes de financement à court terme adaptés à l'entreprise

L'entreprise est une grande entreprise. Le montant à financer est élevé pour une période relativement longue.

L'entreprise pourrait bénéficier d'un crédit spot qui est facile d'utilisation. Le coût dépend du taux d'intérêt fixé par la banque.

L'entreprise peut émettre également trois titres de créances négociables sur le marché monétaire. Cette solution est intéressante, car elle offre une grande flexibilité pour le choix des échéances et elle a un coût inférieur à celui d'autres financements, car elle évite la

CORRIGÉ

rémunération des banques.

3 BRUNOIT

1. Calculer pour décembre, janvier et février le coût global de l'affacturage compte tenu de la proposition faite par le factor et des données prévisionnelles de facturation.

	Décembre	Janvier	Février
Ventes TTC	57 000	68 000	65 000
Commission 2 % du TTC	1 140	1 360	1 300
Nombre de jours	6 + 31 = 37	6 + 28 = 33	3 + 31 = 34
Commission 5 %	292,92	311,67	306,94
Coût global	1 432,92	1 671,66	1 606,94
Fonds de garantie	5 700	1 100	-300

Commission : Ventes TTC \times 0,02

Calcul des jours : nombre de jours entre le 25 (date de valeur) du mois et le 31 (ou 28 pour février) du mois suivant.

Commission : Ventes TTC \times 0,05 \times jours/360

Le fonds de garantie est de 10 % des montants facturés. Il n'entre pas dans le coût, puisque normalement ce fonds est restitué à la fin du contrat. Si l'on calculait le taux actuariel de ce contrat, il faudrait néanmoins tenir compte de ces sommes qui sont prélevées sur les montants versés.

2. Déterminer les agios HT prélevés en cas d'escompte des effets de commerce destinés à équilibrer le budget de trésorerie.

Les effets sont remis à la fin de mois pour que l'argent soit sur le compte au premier jour du mois (un jour de valeur)

Effets de décembre

Escompte des effets de commerce de décembre \rightarrow 31 jours en janvier

Nombre de jours : 31

$57\,000 \times 0,065 \times 31/360$ soit 319,04 €

Effets de janvier

Escompte des effets de commerce de janvier \rightarrow 28 jours en février

Nombre de jours : 28

$68\,000 \times 0,065 \times 28/360$ soit 343,77 €

3. Présenter le budget de trésorerie des mois de janvier et février après équilibrage par escompte des effets de commerce.

N.B. : cette partie n'est pas au programme car le candidat n'a pas à présenter l'équilibrage de la trésorerie mais cette question permettra de mobiliser ses compétences dans l'analyse des choix pris par le gestionnaire de trésorerie.

	Décembre	Janvier	Février
Solde initial		10 000,00	660,38
Encaissements		43 000,00	57 000,00
Décaissements		109 000,00	67 000,00
Solde final		-56 000,00	-9 339,63
Équilibrage escompte -		57 000,00	68 000,00
Correction équilibrage			-57 000,00
Agios escompte		-319,04	-343,77
Solde corrigé	10 000,00	680,96	1 316,60

Les effets à fin décembre escomptés le 31/12 équilibrent le budget de janvier – les agios déduits des effets escomptés viennent en déduction le même mois.

Les effets à fin janvier escomptés le 31/1 viennent équilibrer le budget de février, agios déduits. Il faut penser à déduire les effets de fin décembre qui, s'ils n'avaient pas été escomptés, auraient été à l'encaissement fin janvier, donc en février pour tenir compte des jours de valeur.

4. Porter un jugement sur le projet de souscription d'un contrat d'affacturage en soulignant les avantages et les inconvénients de ce financement.

L'affacturage est un contrat de cession de factures commerciales :

- Il permet le financement à court terme moyennant une commission de financement.
- Le projet de souscription de ce contrat d'affacturage ne semble pas intéressant sur le plan financier. Le contrat suppose la cession de toutes les créances. Le contrat n'est pas souple. La commission financière est élevée.
- Au contraire, l'escompte des effets de commerce permet un financement très souple et relativement peu onéreux.
- Il permet la gestion du recouvrement des créances et la cession du risque d'impayé moyennant une commission d'affacturage.

La commission est également élevée. De plus, le contrat nécessite la constitution d'un fonds de garantie correspondant à 10 % de la facturation. Ce fonds de garantie n'est pas rémunéré. Pour évaluer le projet, il faudrait connaître le montant des créances à risque ainsi que les

CORRIGÉ

économies générées par la sous-traitance de la gestion du recouvrement. La sous-traitance du recouvrement est en général mal perçue par les clients.

Compte tenu des informations, ce projet ne semble pas très pertinent.